

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB: Mc Sassay
E-MAIL: sassaymotoverte@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0681416231
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Pastorelli patrice

N° D'ÉPREUVE FFM: 510
DATE: 12 mai 2024
LIEU: Circuit des Varennes 41700 Sassay

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Dion Denis	Licence :	ODC 056813
Délégué FFM	Malric Patrick	Licence :	ODC 016304
Membre du Jury	Lavrat Philippe	Licence :	ODC 124927
Membre du Jury	Boutroux Alain	Licence :	ODC 004944
Commissaire technique responsable	Chanteloup stéphane	Licence :	OFF 069958
Responsable du chronométrage	Laclautre Ludovic	Licence :	OFF 353402

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical... **Docteur BELHADJ HAFEDH**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche **CH de Blois**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **25 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **circuit de motocross des Varennes**

Adresse **routes des Varennes 41700 Sassay**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700 m**

Largeur minimum de la piste **6 mètres**

Largeur de la grille **40 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ **110 mètres**

Nombre d'OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **08/03/2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **18/03/2024**



Signature numérique de Christine CAILLY
 Date : 2024.03.18
 08:46:55 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **20/03/2024**

NUMÉRO: **24/0314**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Mc Sassaymotoverte
E-MAIL: sassaymotoverte@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 81 41 62 31
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Pastorelli Patrice

N° D'ÉPREUVE FFM: 510
DATE: 12 mai 2024
LIEU: circuit des Varennes 41700 Sassay

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION Denis	Licence : ODC 056813
Président du Jury ou Arbitre*	MALRIC Patrick	Licence : ODC 016304
Membre du Jury	LAVRAT Philippe	Licence : ODC 124927
Membre du Jury	BOUTROUX Alain	Licence : ODC 004944
Commissaire technique responsable	CHANTELOUP Stéphane	Licence : OFF 069958
Responsable du chronométrage	LACLAUTRE Ludovic	Licence : OFF 353402

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat de ligue 125	13 ans	99 ans	125 cc	47 euros engagement sur engage sport .com
National Vétéran	38 ans	99 ans	125cc à 500 cc	50 euros engagement sur AMXV
National Open hors ligue	13 ans	99 ans	125 cc à 650 cc	45 euros engagement sur sassaymotoverte.com

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur BELHADJ HAFEDH		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	3
Hôpital le plus proche	CH Blois	Temps de trajet (en min)	25 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit des vareennes	Longueur du circuit	1700 m
Adresse	Route des vareennes 41700 sassay	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	40 m
		Longueur de la ligne droite de départ	110 m
		Nombre d'OCP*	22
		*Officiels Commissaires de Piste	


CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12/03/2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2024



Signature numérique de Christine CAILLY
 Date : 2024.03.18
 08:44:12 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 20/03/2024
 NUMÉRO: 24/0314



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Mc Sassaymotoverte

DATE: 12 mai 2024

LIEU: circuit des Varennes 41700 Sassay



<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
15h00	20h00	Contrôles administratifs	toutes	5h00
15h00	20h00	Contrôles techniques	toutes	5h00

MOTO-CLUB: Mc Sassaymotoverte

DATE: 12 mai 2024

LIEU: Circuit des Varennes 41700 Sassay

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
07h00	08h30	Contrôles administratifs	toutes sauf CF 250	01h30
07h00	08h30	Contrôles techniques	toutes sauf CF 250	01h30
08h00	08h15	Briefing Commissaires		15 min
08h15	08h30	Briefing Pilotes	Nat CF 250	15 min
08h30	08h45	Essais libres Nat Open	Nat Open hors ligue	15 min
08h50	09h05	Essais libres Nat Vétéran	Nat Vét	15 min
09h10	09h30	Essais libres Nat CF 250	Nat CF 250	20 min
09h35	09h50	Essais libres championnat de ligue 125	ligue 125	15 min
09h50	10h10	Entracte		20 min
10h10	10h25	Essais chronométrés Nat Open	Nat Open hors ligue	15 min
10h30	10h45	Essais chronométrés Nat Vétéran	Nat Vét	15 min
10h50	11h05	Essais chronométrés ligue 125	ligue 125	15 min
11h10	11h15	Test de départs Nat CF 250	Nat CF 250	5 min
11h15	11h35	Essais Chronométrés Nat CF 250	Nat CF 250	20 min
11h40	11h55	Manche 1 Nat Open	Nat Open hors ligue	15 min + 1 tour
12h00	14h00	repas		02h00
14h00	14h10	Tour de reconnaissance Nat CF 250	Nat CF 250	10 min
14h10	14h40	Manche 1 Nat CF 250	Nat CF 250	25 min + 1 tour
14h45	15h10	Manche 1 Nat Vétéran	nat Vét	20 min + 1 tour
15h15	15h40	Manche 1 ligue 125	ligue 125	20 min + 1 tour
15h45	16h05	Manche 2 Nat Open	Nat Open hors ligue	15 min + 1 tour
16h05	16h25	Entracte		20 min
16h25	16h35	Tour de reconnaissance Nat CF 250	Nat CF 250	10 min
16h35	17h05	Manche 2 Nat CF 250	Nat CF 250	25 min + 1 tour
17h10	17h35	Manche 2 Nat Vétéran	Nat Vét	20 min + 1 tour
17h35	17h55	Podium Nat CF 250 & Nat Vétéran	Nat CF 250 et Nat Vét	20 min
17h55	18h20	Manche 2 ligue 125	ligue 125	20 min + 1 tour
18h25	18h45	Manche 3 Nat Open	Nat Open hors ligue	15 min + 1 tour
18h55	19h30	Podium 125 ligue et Nat Open	125 ligue et Nat open hors ligue	35 min
20h00		Fin d'épreuve		



N° d'épreuve FFM	510
Moto-Club	Mc Sassay
N° d'affiliation	c2467
Date	12 mai 2024
Lieu	circuit des varennnes 41700 sassay
Organisateur technique	pastorelli Patrice
E-mail	sassaymotoverte@gmail.cpm
Téléphone	06 81 41 62 31

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Date : 12 mai 2024
Longueur 1700 mètres, Largeur 6 Mètres minimum.
Longueur de la grille de départ 40 mètres.
Homologué par arrêté préfectoral N° 2024-03-08_11-36-47-470 jusqu'au 28 juillet 2026.
Capacité : Moto-Cross National
Nombre de Pilotes admis en piste (54 en entraînement et 45 en course).
Classe Admise :
National de 125 à 650 cm3.
Championnat de France National 250
Championnat de Ligue 125
Championnat National Vétérans
Engagements :
Droit d'engagement comme prévu au règlement du Championnat de France National 250
Droit d'engagement comme prévu au championnat de Ligue 125, National Vétérans.
Nationale Open 45€, engagement 35€ + 10 € pour la location du transpondeur.
Tout bulletin d'engagement non accompagné du chèque à l'ordre de MC Sassay ne sera pas retenu.
Vérifications Administratives :
Le Samedi 11 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 12 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250cc .
Le pilote devra présenter sa licence et son permis ou CASM.
Contrôles Techniques :
Le Samedi 11 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 12 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250 cc. Les motos doivent respecter le règlement FFM, tout véhicule non conforme au règlement, notamment le bruit contrôlé par un sonomètre, ne pourra pas participer aux compétitions. Un contrôle du bruit pourra avoir lieu, avant, pendant et après la compétition.
Essais :
Pendant les essais les motos devront étre munis des trois plaques réglementaires avec leurs numéros de course aux couleurs correspondant à la cylindrée.
Les motos non réglementaires ne seront pas admises aux essais.
Parc Fermé :
Les motos devront étre déposés au Parc Fermé avant la mise en grille de la première moto.
Départ :
Tous les départs seront donnés selon la formule du Championnat de France.
Classement :
Pour le Championnats de France National 250, Ligue 125 jeune et vétérans selon le règlement des championnats.
Pour les Nationaux , classement au cumul des 3 manches. Pour chaque manche le premier marque 25 points, 2ème = 22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18, 5ème = 16pts, 6ème = 15pts, 7ème = 14pts, 8ème = 13pts, 9ème = 12pts, 10ème = 11pts, 11ème = 10pts, 12ème = 9pts, 13ème = 8pts, 14ème = 7pts, 15ème = 6pts.....20ème = 1pts.
Le nombre de tours pour étre classé : 75% du nombre de tours accompli par le vainqueur de la manche, arrondi au nombre supérieur.
Récompenses : du premier au 3ème de chaque catégorie
Assurance : Conforme à la Législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006
Compagnie : RCO Assurance Lestienne
Sécurité : 20 Secouristes.
Ambulance : Convention établie avec le SDIS 41 et (3 ambulances).
Médecin : Docteur Belhadj chef des services urgentiste de Blois 41000
Service Incendie : Extincteurs nombre 22.
Organisateur Technique : Pastorelli Patrice OFF 077362
Directeur de Course : Dion Denis ODC 056813
Directeur de Course-Adjoint : Geray Claude ODC 040490
Président du Jury : Patrick Malric ODC 016304
Membres du Jury : Boutroux Alain ODC 004944
Membres du jury et Délégués Championnat Ligue 125 : Philippe Lavrat ODC 124927
Commissaire Technique : Chanteloup Stéphane OFF 069958
Responsable parc d'attente : Gallou Christian ODC 049090
Responsable Commissaire : Moreau Claude, MERIGAUD CECILE
Commissaires : 27 commissaires licence OCP 2022 équipé d'un extincteur.
Remise des Prix : Selon les barèmes en vigueur pour les Championnats. Les prescriptions du code sportif national de ce code ainsi que le règlement du Championnat de France et Ligue sont obligatoires pour la présente.
TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE. de SASSAY TOUT MANQUEMENT GRAVE TEL QUE: COUPS, INSULTES, INJURES, PROPOS HOMOPHOBES ETC.. ENVERS LES OFFICIELS, L'ORGANISATION OU TOUTES AUTRES PERSONNES SE TROUVANT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT SERONT SANCTIONNNE SUIVANT LE REGLEMENT DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE ET PAR LE PRESENT REGLEMENT (DISQUALIFICATION DE LA COURSE).

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 08/03/2024

P. Pastorelli

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2024

VISA DE LA FFM















DATE: 20/03/2024

NUMÉRO: 24/0314



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Circuit de moto cross
des vareannes
Moto club de Sassay
Longueur circuit 1700m

-  Sauts et tables
-  Grillages spectateurs
-  Grillages sécurité pilotes
-  Postes de secours
-  Portail accès circuit
-  Zone panneautage et mécanique
-  Grillages sauts et tables
-  Fossés  Noues
-  délimitation circuit
-  22 commissaires de piste
-  chronométrage
-  directeur de course
-  Protection en pneus

Le 27/02/2024

